

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 13 octobre 2021**

**Objet : Rapport annuel 2020 d'Axione Limousin**

L'an deux mille vingt et un, le treize octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quatre octobre 2021, se réunit en session ordinaire, en salle Lac de Causse au Conseil régional, site de Limoges, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 37 (dont 7 procurations) - 80 voix

Votants : 37 Pour soit 80 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Alain GRASS – (procurator donnée à Mme Faivre) – 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mme Patricia BUISSON – (procurator donnée à Mme Rome) – 6 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Camille CARCAT – 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – (procurator donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix  
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr Vidau) – 2 voix  
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Delautrette) – 1 voix  
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix  
Mr Bruno FLEURY – 1 voix  
Mme Sarah GENTIL – 2 voix  
Mr Laurent GUINARD – (suppléant de Mr Peyresblanques) – 1 voix  
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix  
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix  
Mr Jean-François LABBAT – (procurator donnée à Mr Fleury) – 1 voix  
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix  
Mr Henri LECLERE – 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – (procurator donnée à Mr Muzette) - 1 voix  
Mr Vincent LEONIE – (Procurator donnée à Mme Gentil) – 2 voix  
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) - 1 voix  
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) - 1 voix  
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix  
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix  
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix  
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix  
Mme Valérie SIMONET – (procurator donnée à Mr Bost) - 6 voix  
Mr Daniel SOURTY (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix  
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Vice-Président CC Portes Creuse Marche  
Président du Syndicat de la Diège  
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président de la CC POL  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Conseiller municipal CC Gartempe St Pardoux  
Vice-Président CC POL  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président Tulle Agglo  
Conseiller communautaire CC ELAN  
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret  
Conseiller Départemental Creuse  
Président de la CC Briance Combade  
Adjoint au maire de la Ville de Limoges  
Conseiller communautaire CC Pays Lubersac Pompadour  
Vice-Président de la CC Noblat  
Conseiller communautaire CC Val de Vienne  
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière  
Délégué communautaire Syndicat de la Diège  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente du Département de la Creuse  
Conseiller communautaire CC Pays Dunois  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Vice-Président la CC du Pays de St Yrieix  
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin  
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mme Céline COLLET-DUFAYS – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Albin FREYCHET – (et son suppléant) - 15 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) - 15 voix  
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix  
Mr Guy MONTET – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) - 15 voix  
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1<sup>ER</sup> VP

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud  
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Président Département Haute-Vienne  
Président CC Pays Sostranien  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne  
Président CC Bénévent Grand Bourg  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

En référence à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 33 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession, tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1<sup>er</sup> juin**, à l'autorité délégante « *un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* »

En l'espèce, Axione Limousin a transmis à DORSAL son rapport annuel **le 31 mai 2021**.

Ce document doit être examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la commission consultative des services publics locaux (article L.1413-1 du C.G.C.T.) qui s'est réuni ce 13 octobre au matin. Celle-ci a émis un avis favorable sans aucune observation.

***Après avoir délibéré, et au vu de l'avis favorable de la Commission consultative des Services Publics Locaux, les délégués du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2020 d'Axione Limousin.***

**Jean-Marie BOST**  
**Président de DORSAL,**

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

